

L'après-midi, jeunes-gens et jeunes filles se rassemblent à l'endroit où le chariot a été abandonné. A l'extrémité du timon, une longue chaîne a été accrochée et dans les mailles des bâtons ont été passés. Les couples s'y attellent, le seigneur et sa noble et honneste dame tout en avant.

Sous l'effort, le véhicule s'ébranle, toujours gardé par les bourreaux. Sur tout le parcours, le char est constamment assailli par les « hommes mariés » qui s'efforcent de le renverser. S'ils y parviennent, la jeunesse doit leur payer des pots de bière. Cahin-caha, le cortège arrive sur un coteau qui domine le village. C'est l'endroit consacré au *Grand Feu* traditionnel depuis plusieurs siècles. Le bois est déchargé et forme un bûcher, auquel le *dernier marié* du village met le feu.

Tandis que les flammes projettent leurs lueurs, — car il est presque nuit quand l'embrasement a lieu, — la jeunesse mène une ronde effrénée autour du foyer.

Lorsque rutilent les dernières clartés du bûcher, tout le monde dévale, bras dessus, bras dessous vers le village pour assister au dernier bal populaire qui termine ces fêtes carnavalesque extraordinaires.

Les *bourreaux*, durant tout le carnaval, sont tenus à l'écart par tous les compagnons. Ils doivent se contenter de boire à même le pot, devant le cabaret, sans pouvoir se mêler aux autres buveurs.

..

Une telle mascarade a, dit-on, une origine historique. Les faits suivants, consignés tout au long dans les archives communales de Cerfontaine, semblent apporter à ce sujet quelques éclaircissements.

En 1565, la seigneurie de Cerfontaine devint vacante par la mort de Claude de Vaudemont, qui institua comme héritier Jean de Ghoër, son gendre. Il déshéritait de cette façon son autre gendre, Jean de Glimes, qui voulut faire annuler le testament, et se pourvut à cet effet devant la cour féodale de Liège. Mais comme la procédure durait longtemps et que l'impatience du sire de Glimes était grande, il envahit la seigneurie avec ses hommes d'armes et força les bonnes gens de Cerfontaine à lui prêter serment.

Ceci fait, le seigneur ordonna de grandes réjouissances publiques, au cours desquelles une troupe d'hommes armés, les gens du sire de Ghoër, firent irruption dans le village, leur maître les précédant sur son destrier.

S'avançant au milieu des paysans, le sire de Ghoërs'écria : « Trai-

tres et félons, vous êtes tombés en forfaiture en prêtant serment à un voleur de fief! Vous vous êtes mis en mon château et payerez amende de deux mille florins d'or, avec perte de vos biens, privation de vos communes franchises, bourgeoisie, *étaisement avec peine capitale.* »

Le but du seigneur de Ghoër était d'amener les Cerfontainois à se rendre à merci et de pouvoir imposer ses conditions.

Après bien des sollicitations, il dicta ses lettres de grâce consignées dans le record du 17 Septembre 1566. — Le sire de Ghoër fit proclamer « que les corps, vies et biens de tous les habitants sont demeurés, par leur serment, en mains de leur seigneur, lequel use, en les absolvant, de la plus débonnaire faveur et clémence ». En outre ; « Le seigneur de Ghoër se réservait six cents bonniers de forêt, à prendre où il lui plairait, plus une prairie immense et des wérischas (marais). »

C'était là à peu près toute la fortune de Cerfontaine. Deux ans après, les habitants ayant osé murmurer, le seigneur revint avec des forces considérables et le 15 mars 1568, ils durent se soumettre entièrement.

Mais en 1792, la commune fut réintégrée dans ses biens par les tribunaux de la République.

Les mascarades annuelles de Cerfontaine n'ont pour but, dit-on que de célébrer cette délivrance.

Lors de la lecture de la *pasquille*, le seigneur est pris à partie par ses vassaux qui lui reprochent mille vilenies. C'est la revanche pleine d'humour du peuple contre le régime féodal, à laquelle se sont mêlées, les coutumes en usage pendant les jours gras dans toute l'Entre-Sambre-et-Meuse, cette contrée dont les traditions se sont conservées si vivaces, en dépit du souffle utilitaire du siècle.

JULES LEMOINE.





## LÉGENDES DU BAS-CONDROZ.

Suite. Voir la table du tome II.

### 8. Une superstition.

Parmi les nombreuses croyances superstitieuses du Bas-Condroz il en est une, très singulière, qui se retrouve identique dans plusieurs villages.

C'est celle-ci. Lorsqu'une femme est sur le point de s'accoucher, la personne chargée d'aller chercher l'accoucheuse doit se faire accompagner d'un voisin car si elle néglige de prendre un compagnon elle s'expose à des rencontres fantastiques presque certaines.

Ce sont tantôt des bêtes monstrueuses, chats énormes ou chèvres sans tête, tantôt des êtres vagues et lumineux dont les rondes effrayantes barrent le chemin pendant que, là bas, la pauvre malade souffre et attend désespérément.

Il m'est arrivé plusieurs fois d'accompagner la nuit quelque voisin craintif s'en allant à la recherche de l'accoucheuse.

Un homme de Ramioul, s'en fut une fois seul trouver la sage-femme; à mi-chemin il aperçut au bord de la route une vieille et étrange femme accroupie, les genoux au menton. « Bonne nuit, cria le paysan » qui se mit à trembler de frayeur en voyant disparaître la femme et en entendant une voix terrible lui répondre: « Passe ton chemin, le jour pour les vivants et la nuit pour les morts. »

### 9. Les deux prêtres.

Une nuit, à la Neuville-en-Condroz quelques jeunes gens s'en venant d'avoir été passer la soirée dans une ferme des environs firent une étrange rencontre.

Ils étaient arrivés à *Pont des Vaches* lorsqu'il virent venir à eux deux prêtres dont les pieds ne touchaient pas le sol.

La bande des camarades s'écarta et laissa passer ces êtres fantastiques qui la frôlèrent sans dire un mot. Revenus de leur stupeur, les jeunes gens, se croyant le jouet d'une illusion, se mirent à la poursuite des deux prêtres.

Mais si rapide que fût leur course, ils ne parvinrent jamais à se rapprocher de l'apparition qui fuyait devant eux; ils durent abandonner leur poursuite et renoncer à connaître ces êtres mystérieux dont les pieds ne touchaient pas la terre.

### 10. La sorcière.

Une femme de Ramioul était soupçonnée d'être sorcière. La pauvre créature, en effet, avait les trois défauts qui bien souvent suffisent pour faire naître cette triste réputation: elle était vieille, laide et pauvre, ce qui est le grand crime.

La vieille ne se rendant plus à l'église, il était impossible de lui faire subir l'épreuve des dents de herse, laquelle épreuve consiste à placer sur le seuil de l'église pendant la messe deux dents de herse qui ont été trouvées, ce qui fait infailliblement découvrir les sorcières, une force surnaturelle les empêchant de sortir de l'église tant que les objets révélateurs n'ont pas été enlevés.

Mais les soupçons au sujet de la vieille se changèrent en certitude lorsqu'une nuit en traversant le village un paysan l'aperçut au faite d'un toit, immobile et accroupie dans l'attitude d'une chouette.

L'homme terrifié raconta l'aventure, qui fut bientôt connue de tous. De nouveau, le soir, la vieille fut vue s'en revenant du bois suivie d'une longue traînée lumineuse, ce qui est encore un signe certain de sorcellerie.

Et les bonnes gens conclurent: On avait raison de craindre, la femme est bel et bien sorcière!

### 11. Le ménétrier.

A l'époque où s'est passé le fait suivant, la route qui relie La Neuville en Condroz à Engis n'existait pas encore et seul un sentier en plein bois allait d'une localité à l'autre.

Un ménétrier de la Neuville qui était allé faire danser la jeunesse à Engis gravissait une nuit ce sentier lorsqu'il rencontra un loup énorme aux yeux de braise qui se mit à suivre le pauvre musicien.

Le malheureux ne sachant comment se débarrasser de son compagnon lui jetait de temps à autre un des morceaux de tarte emportés de la fête, mais l'animal fantastique ne s'arrêtait qu'un instant et continuait à suivre l'homme à la même distance.

Le ménétrier alors s'arrêta et mettant bravement son violon au menton commença à jouer un air de danse.

En entendant la musique, le loup se mit à trembler et brusquement disparut, ce qui prouve bien qu'il n'était pas un animal ordinaire mais un être surnaturel; en effet, l'archet, sur le violon, fait une croix, dont le signe seul suffit pour écarter les mauvais esprits.

Le ménétrier débarrassé de l'obsédant sortilège, s'en retourna sans autre rencontre.

(A suivre)

François RENKIN.



## LE TIRAGE AU SORT

Voir le tome II, p. 25 et 26.

### III

#### Croyances et superstitions.



HAQUE année, au début de février, ont lieu en Belgique les opérations du tirage au sort officiel pour le recrutement de l'armée. Ces épreuves soulèvent mille angoisses chez les gens du peuple à qui le rude travail des gars robustes et laborieux menace de manquer. Le peuple, d'ailleurs, n'aime pas la caserne où, dit-on, le jeune homme va se dépayser, désapprendre le respect des gens et des mœurs simples, perdre le bénéfice de l'apprentissage, etc.

Aussi, dès l'époque où la réquisition s'annonce, le paysan se torture l'esprit pour trouver des motifs d'exemption. On m'a conté qu'un milicien auquel le sort n'avait pas été favorable se coupa volontairement l'auriculaire pour se faire exempter du service !

A un jour fixé dans chaque canton a lieu l'inscription des jeunes gens et leur toisage. Aux environs de Charleroi, ils se réunissent en bande et se rendent à la maison communale où se font les opérations. Ils parcourent les principaux quartiers du village, derrière une rangée de tambours, en hurlant les refrains consacrés :

C'est le roi de notre pays  
Qu'a fait tirer au sort . . . .

ou bien encore, sur des modulations très variées :

*Nos n'dirons né saudart (nous n'irons pas)*

Les conscrits, le plus souvent en pantalon blanc malgré la saison, font de rapides apparitions dans tous les cabarets et vident force petits verres de *schnik* « eau de vie ». A la maison communale ils se succèdent sous la toise. Ils se rechaussent ensuite et se répandent dans toute la localité en multipliant les joyeuses libations.†

Ceux qui sont dispensés pour un motif quelconque, même pour défaut physique, ne cachent pas leur joie et ne cessent de faire valoir à tout venant la cause de leur exemption ou de leur ajournement, surtout si celui-ci est dû au défaut de taille.

En Hesbaye, on connaît un moyen excellent de favoriser l'ajournement. Le voici, tel qu'un de nos collaborateurs l'a signalé ailleurs.‡ La nuit qui précède le jour fixé pour la visite au Conseil, on se livre dans la campagne à une course effrénée, de préférence dans les terres retournées

(1) Jules LEMOINE, dans *Gazette de Charleroi* du 22 Janvier 1890.

(2) Gilles GÉRARD, dans le *Journal Franklin* du 23 février 1890.

par la charrue. Il faut avoir soin de croiser les sillons. De ce violent exercice, qui s'appelle *cori les doblés*, résulte une fatigue, et un tel affaïssement général que l'on constate parfois une différence de taille d'un ou deux centimètres. Plus d'un conscrit a dû son exemption temporaire à cette manœuvre ! D'autres se causent le jour de la visite, des palpitations de cœur en ingérant le matin certaines boissons ou en usant d'autres moyens dont la recette se communique de bouche à oreille et de compère à compagnon . . . .

La théorie du peuple est ici souveraine : tous les moyens sont bons pour tromper l'autorité ou, comme ils disent, le Gouvernement.

..

Mais ces procédés ne sont point comparables à tous ceux qui ont pour but de faire tirer au conscrit « un bon, un haut numéro ».

Parmi les conscrits, un certain nombre dans chaque canton sont, chaque année, ajournés à l'exercice suivant ou déclarés impropres au service. Le tirage au sort comprend, toutefois, autant de numéros qu'il y a de conscrits y compris ceux-là.

Le chiffre qui suit le nombre des exemptés ou ajournés est le plus bas des numéros valables. Il s'appelle *le bidet*. A partir de ce numéro jusqu'au dernier, il y en a nécessairement un certain nombre, les plus bas, qui sont « mauvais » pour les conscrits, d'autres qui sont « bons », c'est-à-dire, qui exemptent du service actif les jeunes gens qui les tirent, grâce à la chance — ou comme ils disent, grâce à leur *bon pogne*, au « bon poing », à la bonne main.

Certaines familles, certaines personnes — par exemple le bourgmestre de la commune, qui assiste officiellement aux opérations et est souvent prié de tirer par procuration — sont réputées pour avoir le *bon pogne*. C'est là un avantage naturel, une qualité qu'on apporte en naissant et qui ne s'acquiert pas.

Les conscrits usent cependant, d'une infinité de procédés plus ou moins superstitieux dans le but de « se tirer dehors » et les moyens les plus singuliers sont mis en œuvre. Autour de cette opération à laquelle préside « la chance » sont venues se cristalliser une foule des traditions dont la forme et la vogue varient de village en village.

On ne doit songer qu'à en donner des spécimens. La liste complète est impossible à faire.

Et d'abord, les prières. En voici une de Nivelles dont la formule *ne varietur*, doit être répétée avec toute la foi nécessaire pendant neuf jours, chaque matin à jeun : « Seigneur, vous qui n'avez pas voulu que « votre robe soit déchirée, Seigneur, ayez pitié de moi, exemptez-moi « du sort. » Il faut répéter cela trois fois, aller le matin à la communion, couper la chemise à ras de l'épaule, et tirer de la main gauche.

Autre recette. Je copie textuellement. « Vous commencerez par faire

une neuvaine<sup>1</sup> à la Ste-Vierge, vous entendrez une grand'messe pendant laquelle à l'élévation vous direz ces paroles : « Vierge puissante, je me » trouve aujourd'hui devant vous pour que par votre grâce, vous me pas- » siez la grâce de mettre ma main sur un numéro assez élevé pour » m'échapper du sort. » Après cela vous direz cette parole *Vrilietenibus* que la vérité se fasse. Vous prenez votre numéro à la main droite (*sic*) sans penser à faire tort à d'autres et avoir la confiance dans un bon numéro. En prenant votre numéro vous direz cette parole : « J'ai confiance en vous. »<sup>2</sup>

Aux environs de Thuin, le conscrit fait une neuvaine pendant laquelle il entend il entend la messe chaque jour. Il laisse tomber régulièrement une pièce de monnaie dans le bénitier avant de faire le signe de la croix à l'issue de l'office.

Quelques miliciens des environs de Charleroi m'ont rapporté, dit M. Harou,<sup>3</sup> que, quinze jours avant le tirage, ils passaient la nuit sur des échelles inclinées contre un mur<sup>4</sup>; cette pénitence, faite en disant des prières, devait leur procurer la grâce de ne pas tomber au sort.

A aucune époque de la vie, on ne fait dire plus de messes, on n'accomplit plus de neuvaines et de pèlerinages qu'à l'approche du tirage au sort. A Liège, on fait dire des messes en l'honneur du saint patron; à Nivelles, en l'honneur de St-Joseph; d'autres font une neuvaine de neuf vendredis en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur. Saint-Joseph est aussi invoqué dans le Hainaut, et les conscrits chantent en cas d'insuccès :

*Em' mame a fait dire enne messe  
A St-Joseph, à St-Joseph  
En pinsant m'fait scapper (échapper)  
Mais par malheur dji su tombé,  
Dji su tombé !*

Certains pèlerinages sont très recommandés. A Nivelles, les fervents s'imposent des pèlerinages « avec des pois dans leurs souliers. » Ils font une neuvaine à Notre-Dame de Hal, et, l'un des jours de la neuvaine, ils se rendent à Hal avec deux compagnons. Une jeune fille qui veut voir son « galant » prendre un bon numéro, se rend la veille du tirage à l'église, récite trois Pater et trois Ave et trempe son mouchoir dans le bénitier. Le lendemain matin, elle recommence les mêmes pratiques. Au pays de Liège, c'est à N. D. de Montaigu que l'on s'adresse — et surtout à la Vierge de Chèvremont qui passe pour favoriser les amours et ne pas aimer les soldats.

(1) Faire une neuvaine consiste à répéter pendant neuf jours et dans les mêmes détails les mêmes exercices de piété. Ce procédé est connu dans tout le pays wallon.

(2) Nivelles, Brabant. Communication de M. G. WILLAME.

(3) Notre collaborateur, M. HAROU est capitaine d'infanterie.

(4) Sur cette macération, voir *Wallonia*, II, 78 et 137.

Les procédés de divination et les présages se présentent en foule. Un jeune homme « qui a un Mau milieu de la main » est certain d'échapper. C'est d'un mauvais signe pour un jeune homme qui va tirer, de recevoir la visite d'un camarade qui est « tombé au sort ». Il ne faut pas non plus souhaiter bonne chance aux conscrits.

Pour être en possession de toute sa chance, le conscrit doit se lever de bonne humeur, ne pas enfile à l'envers, même par mégarde, son bas, sa chemise ou tout autre vêtement. Il ne doit rencontrer, en allant au tirage, ni vieille femme, ni chien hurlant, ni pie jacassant, ni corbeaux, etc. La rencontre d'un cheval blanc, d'un bossu, sont de très bons présages. Dans certaines localités du pays de Nivelles, pour éviter que la première rencontre ne soit pas celle d'une femme, un ami s'arrange de façon à se trouver non loin de la maison du conscrit, au moment où ce dernier en sort. A Charleroi, cet artifice n'aurait aucune influence : la rencontre d'un homme, bon présage, doit être absolument fortuite.

Autre tradition de Charleroi, relatée en ces termes par M. Lemoine : Mon voisin et moi nous tirons au sort. Si je suis la première personne qu'il voit le matin du tirage, c'est de mauvais augure pour lui : Ne pensez pas que je puisse aller chez mon voisin afin de le prendre pour nous rendre ensemble à la maison communale. Non, lorsque j'ai dû subir les épreuves de la conscription, je suis allé chercher un camarade qui restait à quelques minutes de ma demeure. Je fus bien accueilli parce que le jeune homme était au-dessus de tous ces préjugés. Nous sommes partis ensemble au lieu de rendez-vous; j'ai eu la chance de prendre un bon numéro, tandis que lui « tomba », selon l'expression consacrée. Les voisins rejetèrent sur moi la malchance du « tombé », à cause de ma visite matinale. Pour la conjurer, il suffisait de me faire remettre la chaussette gauche à l'envers et me faire sortir à reculons. Dès lors, ma malencontreuse intrusion matinale était considérée comme devant rester sans effets.

La divination par la flamme d'une chandelle est particulièrement en honneur. Le jour du tirage, à Awenne (Luxembourg) les conscrits entendent la messe et y font brûler une chandelle : si la flamme reste droite et brûle bien, celui qui l'a offerte prendra un mauvais numéro ; si elle vacille ou pétille, le conscrit « tombera soldat. » (HAROU) A Nivelles on allume une chandelle au fond d'un tonneau — pour éviter les courants d'air — ; si la flamme est droite, bon présage ; si elle se penche, mauvais présage ; de leur côté, les parents demeurés à la maison allument un cierge dont la flamme les rassure ou les inquiète, selon qu'elle s'élève ou qu'elle s'abaisse.

Autre moyen : on récite trois fois l'évangile de Saint-Jean, pendant qu'une personne tient l'anneau d'une clef par un doigt et qu'une autre supporte, également par un doigt, le bout opposé de la clef. Si celle-ci bouge, bon présage ; si elle ne bouge pas, mauvais présage. (Nivelles)

Une pratique différente est celle qui consiste à faire tourner une clef sur un livre de messe tout grand ouvert ; si le panneton se tourne vers la droite de l'opérateur, c'est un bon signe. (Charleroi) Un moyen in-

faillible consiste à mettre une ou deux allumettes debout sur le couvercle du poêle. Si elles brûlent jusqu'à leur sommet sans tomber, c'est un présage de bon numéro.

La sorcellerie et le mauvais œil ont aussi, comme bien l'on pense, leur influence redoutable. A Wadelincourt (Tournai) et environs, les jeunes gens, dit M. Harou, s'enferment la veille chez eux et ne reçoivent personne, car tout visiteur peut jeter un sort! Dans le Brabant, certains jeunes gens font vœu de ne jamais rentrer chez eux après minuit (l'heure fatidique) pendant les deux mois qui précèdent le jour du tirage; il en est qui restent chez eux pendant les neuf derniers jours.<sup>1</sup>

..

Tous les talismans sont bons pour faire tourner la chance en faveur du conscrit, et particulièrement cette membrane dont certains enfants sont coiffés en naissant et qui se nomme à Liège, *li ham'lette* (de *haime* « heaume ») à Verviers, *houvurette*, dans le Brabant « la toilette », à Charleroi « le voile de la Vierge ». La coiffe, baptisée avec l'enfant, est considérée comme bénite, on la laisse se dessécher et tomber, puis on la colle sur une feuille de papier, et, plus souvent on l'enserme dans une pochette que l'on porte fermée au cou ou dans la poche. Cette membrane a de tous temps été considérée comme un talisman extraordinaire et dont les vertus sont innombrables. Le P. LE BRUN en parle déjà comme d'une chose ancienne.<sup>2</sup> Il y a un siècle les avocats danois achetaient les coiffes aux sages-femmes pour avoir de la chance dans leurs procès; à notre époque même, ces coiffes se vendent et s'achètent par les annonces du *Times*.<sup>3</sup>

Leurs vertus sont connues partout en Belgique comme en France. Elles portent bonheur non seulement aux enfants qu'elles coiffaient, mais à tous ceux qui peuvent s'en procurer une.

Les conscrits qui sont dans ce cas sont certains, dit le peuple, de tirer de bons numéros; aussi en voit-on qui se recommandent aux accoucheuses plusieurs années avant celle de leur participation au tirage au sort. Un de nos amis connaît une vieille villageoise dont le talisman a été porté par plus de vingt conscrits, lesquels, dit-on, ont tous réussi.

Certaines personnes prétendent qu'une *ham'lette* prêtée ne peut servir que dans le but pour lequel elle a été demandée; si le porteur la prête à son tour ou s'il veut l'utiliser pour autre chose, elle perd sa vertu. Cette vertu augmente, dit-on, si l'on porte l'objet sans le savoir; il est possible cependant que l'artifice qui consiste à coudre *li ham'lette* ou tout autre talisman dans la doublure de l'habit du milicien ou dans sa manche du bras gauche, soit employé pour éviter les effets du scepticisme

(1) G. WILLAME dans *l'Aclot* du 9 février 1890.

(2) R. P. LE BRUN, *Hist. crit. des prat. superst.*, in 8°, Paris 1732, I, ch. 14.

(3) Dr H. FLOOS, *Das Kind in Brauch u. Sitte der Voelker*. 2 vol. 8°, Stuttgart 1876, t. 1, p. 37, cité par *Mélusine* I, 368.

éventuel du porteur: chacun sait, en effet qu'il suffit de n'avoir point « la foi » pour compromettre les résultats de toute opération magique ou pour neutraliser les effets d'un talisman. Quoi qu'il en soit si le conscrit a apporté *ine ham'lette* en naissant, il la tiendra dans la main gauche en tirant son numéro de la main droite — s'il veut « tirer un haut »!

La croyance à la vertu de la coiffe est telle qu'à l'occasion, l'influence de ce talisman est comparée plus ou moins avantageusement à celle de certains objets religieux, que le peuple considère d'ailleurs eux-mêmes comme des porte-bonheur de même genre. Ainsi, au pays de Thuin, on dit couramment que le « voile de la Vierge » est plus efficace qu'une médaille ou un scapulaire.

Un fait qui mérite d'être relaté ici s'est passé il y a quelques années dans le Hainaut. Nous résumons les détails publiés dans une feuille de la capitale qui a cru devoir ne pas citer l'endroit. « Samedi dernier, dit ce journal, avait lieu le tirage au sort dans ce village. Le fils du clerc, afin de réussir, avait fait dire une messe et s'était muni d'une coiffe. Il tira un mauvais numéro. Aussitôt que le père eut connaissance de la nouvelle, il entra dans une colère épouvantable, se mit à invectiver Dieu et ses saints, brisant tout ce qu'il lui tombait sous la main, jusques et y compris le christ qui se trouvait sur la tablette de la cheminée. Il lui cracha au visage et le réduisit en miettes, jurant qu'il n'y avait plus ni Dieu ni diable et qu'à l'avenir il ne croirait plus à rien. Aux crispoussés par la femme du clerc, un maréchal-ferrant du voisinage accourut et fit cesser le carnage ! »

..

D'autres talismans que la coiffe sont encore en usage. Dans les Ardennes, on coud dans la doublure du vêtement du tireur et à son insu un petit morceau de camphre. Les écus de cinq livres (de Bonaparte, premier consul) dits *coronnes à l'vatche* (vache couchée) et les *pèces à l'andje* (Louis XVI, 1792, ange de la liberté) remplacent dans l'esprit populaire les vieilles monnaies à la croix et font la concurrence aux liards troués. Une pièce quelconque, d'ailleurs, peut servir de talisman si elle est bénite. C'est ainsi qu'à Montigny-sur-Sambre, au témoignage de M. Harou, les conscrits tâchent de gagner les enfants de chœur afin que ceux-ci placent une pièce de cinq francs sous la nappe d'autel; cette pièce, au moment de la consécration, acquiert une telle vertu que, portée le jour du tirage, elle assure un bon numéro.

La croyance à l'influence des talismans est telle que le moindre détail, quand l'affolement des pauvres gens est à leur comble, suffit pour renforcer la commune sottise. C'est ainsi que l'an passé, au Rivage, à Quarignon (Hainaut) le conscrit qui achetait des guêtres chez certaine vendeuse était sûr de prendre un bon numéro.<sup>2</sup> Et si tout le monde en

(1) *La Réforme*, n° du 1<sup>er</sup> février 1890.

(2) *La Gazette du Borinage*, n° du 18 février 1894.

avait fait autant ! Personne sans doute ne serait « tombé » ! Mais on ne songe pas à cela.

Un bon moyen de s'attirer la protection de la Vierge consiste, paraît-il, à se faire porteur de sa statue à la procession de la paroisse, l'année précédant celle du tirage. Dans plusieurs villages des environs de Liège, les porteurs sont presque tous des jeunes gens de dix-neuf ans.

On conseille à Nivelles, de porter sur soi, le jour du tirage, la chemise que l'on portait le jour de la première communion.

Il est recommandé aux conscrits de poser d'abord le pied gauche à terre, en se levant, de partir du logis du pied gauche, à jeun et en état de grâce; de tenir la main gauche en poche et ne l'en retirer que pour prendre le numéro; d'aller directement dans la salle du tirage, sans se retourner en chemin, de ne pas s'arrêter en route, de ne point boire la goutte, de faire l'aumône au premier pauvre que l'on rencontre, sans regarder ce que l'on donne; au moment fatal, rester couvert, tirer sans jeter les yeux sur l'« urne » en ayant soin de laisser retomber le premier numéro saisi pour en prendre un autre, etc., etc.

Outre le trèfle à quatre feuilles, le clou de la noix, le poil de sourcil placé sous le talon gauche dans le soulier, etc. on connaît encore la « terre du dernier mort. » Pour s'en procurer de cette terre, les conscrits assistent à un enterrement avant le tirage, laissent tomber comme par mégarde leur casquette dans la fosse, et la ramassent en prenant un peu de terre qu'ils conservent soigneusement. Un os de mort, enlevé du cimetière à minuit précis, et porté sur soi constamment et en secret jusqu'au moment où l'on plonge la main dans l'urne, est aussi un excellent talisman. Mais il est interdit de regarder derrière soi en revenant de l'avoir été prendre !...

..

Certains particuliers, certaines bonnes femmes passent pour savoir de « bons moyens ». Ce sont tantôt des prières signalées dans un livre de messe déterminé — qui, pour eux, est le seul bon — tantôt des combinaisons, si l'on peut dire, originales, formées de détails connus, que l'un pourrait retrouver dans ce qui précède, combinaisons données comme ayant été éprouvées maintes fois et ayant toujours réussi. Le « praticien » fournit des exemples que la discrétion interdit de vérifier, il donne la recette, promet des prières... et se fait payer.

Si la combinaison, parfois compliquée, ne réussit pas, c'est parce que tel ou tel détail a cloché, qu'on n'avait pas la foi, ou qu'une influence contraire était plus forte. La bonne femme, mère du conscrit, se confond en regrets, et tout est dit. Le fait suivant, qui est parfaitement authentique, s'est passé la semaine dernière dans un village des environs de Liège. Le père d'un conscrit se fait introduire chez un brave houilleur qui, prétendait le bonhomme, « en avait tiré plusieurs dehors ». Le houilleur ne savait ce qu'on voulait dire. Mais, interloqué, et craignant

d'être accusé de mauvaise volonté, il saisit un livre quelconque, annonce quelques mots, fait de grands signes de croix et finalement, attache un morceau de carton à un cordon qu'il passe au cou du conscrit. Le jour du tirage, notre houilleur, obligé d'accompagner son protégé au chef-lieu, le voit avec stupeur enlever un très bon numéro. Le père, transporté de joie, le serre dans ses bras, lui offre à diner et paie — lui, qui était d'une avarice sordide — quatorze bouteilles de vin !...

Deux pratiques locales qui rappellent le fait isolé du clerc sacrilège dont on a parlé plus haut sont relatées en ces termes par M. Lemoine.<sup>1</sup>

« A Couvin en se dirigeant sur la route qui mène à Rocroi ou à Culs-Sarts, non loin de l'étang Pernelles, se trouve une chapelle d'aspect riant avec ses murs soigneusement crépis à la chaux. Derrière le grillage relevé du bâtiment se trouvent, sur un autel, les statues des évangélistes et de quelques saintes dont nous ne connaissons pas les noms. Il était de coutume qu'à l'approche du tirage au sort, les miliciens allassent s'en emparer. Ils franchissaient le grillage, ligotaient les pauvres saints et commençaient par monts et par vaux une course folle jusqu'à une carrière sise à une vingtaine de minutes de la chapelle. Après quoi, ils ramenaient les statues, mutilées, souillées, près de leur point de départ et les laissaient dans la boue du fossé voisin. Cette équipée avait lieu pendant la nuit et ceux qui y participaient comptaient bel et bien obtenir un heureux résultat à la conscription !

« A Marbais, les conscrits vont montrer la partie la moins noble de leur individu au saint qui se trouve dans une chapelle située près de l'église. Lorsqu'un enfant du peuple a pris un mauvais numéro, on a coutume de dire : *Et cependant il l'a moustré.* »

Ces sortes de sévices exercés contre les saints — qui, alors, jouent absolument le rôle de fétiches — sont assez fréquents. Les sauvages, on le sait, piquent leurs prières dans leurs fétiches à l'aide de clous, et les punissent par des voies de faits, quand il n'ont pas accordé les faveurs demandées. Le cas d'un saint qu'on retourne du côté du mur tant qu'il n'exauce point la prière, est de toute banalité. Voici, quant au tirage au sort, un détail qui complète la série.

« On avait convaincu quelqu'un qu'il prendrait un bon numéro s'il allait dans la chapelle du cimetière, piquer St-Joseph au nombril et la Vierge au sein gauche, au dernier coup de minuit, la dernière minute avant le jour du tirage. Il accomplit exactement l'acte indiqué, pointa très adroitement et lestement ses deux coups. L'aventure n'est pas unique en son genre. Vous pouvez voir dans nos chapelles combien les grossiers mannequins de bois colorés portent de piqûres qui ne sont pas toutes vermoulures.<sup>2</sup>

..

Nous terminerons cette longue série par quelques faits d'un autre

(1) *L. Folklore au pays wallon*, Gand 1892, p. 132 et *Gar. de Charleroi*, art. cité.

(2) *Journal de Couvin*, 9 février 1890.

genre que les précédents, mais où l'on retrouve comme plus haut l'influence des nombres fatidiques et l'exploitation païenne des choses religieuses.

Un campagnard de Rèves, étant allé tirer au sort à Luttre avait pris un mauvais numéro. En sortant du local, son frère qui l'accompagnait lui dit: « Je t'avais bien dit que tu n'avais pas bien fait ton devoir. » Savez-vous en quoi consistait ce devoir? Le malheureux devait se rendre sur le coup de minuit, pendant quinze jours, avant le tirage, de Rèves au cimetière de Nivelles, distant de dix kilomètres, et faire trois fois le tour du cimetière à reculons.<sup>1</sup>

Dans certains villages hesbignons, on conseille au conscrit de se rendre trois jours avant le tirage au croisement de deux chemins, chaque fois à minuit, et réciter trois *pater* et trois *ave*. Le nombre trois!

En Ardenne, les mères, sœurs ou fiancées des miliciens se rendent trois fois à minuit près de l'église. Lorsque sonnent les douze heures, elles saisissent entre leurs mains leurs sabots et font en courant trois fois le tour de l'église. Elles rentrent immédiatement chez elles, toujours courant.

Au pays de Namur, le conscrit va, entre onze heures et minuit, dans l'étable, se placer à cheval sur une vache, mais à rebours, tournant le dos à la tête de l'animal, dont il prend la queue en main. Il récite des prières et si la queue de la vache lui échappe, il tire certainement un mauvais numéro.<sup>2</sup> La même coutume est connue dans le Hainaut; seulement c'est neuf nuits de suite, à la même heure, que l'on se tient dans cette position, sur un porc; on tient une chandelle dans chaque main, et l'on doit réciter, sans mettre pied à terre neuf *Pater* et neuf *Ave*: si la chose est bien faite, le conscrit ne partira point.<sup>3</sup>

Le même journal rapporte que, dans un chef-lieu de canton de la région, le conscrit, accompagné de huit femmes (en tout neuf) s'agenouillent neuf nuits de suite, au coup de minuit, aux endroits où s'élèvent les repositoires aux processions. Ce pèlerinage circulaire rappelle celui dont nous entretenait l'an passé (p. 26) l'un de nos collaborateurs, usage connu dans un certain nombre de villages hesbignons. Le conscrit doit faire le tour de son lieu natal, s'arrêter à chaque croix et y dire des prières; cela doit se faire sans que l'opérateur adresse la parole ou réponde à personne, sans même qu'il jette un regard à droite, à gauche ou derrière. Les membres d'une famille de Vottem ont tous accompli le voyage et s'en sont bien trouvé; sauf le cadet qui, arrivé à son dernier arrêt, fut distrait par un roquet: mordu au mollet, il tourna la tête et apostropha l'animal. Cela suffit: il tira un mauvais numéro!

O. COLSON.

(1) *Journal de la Soc. d'instr. publique de Morlanwelz*, cité par *Journal Franklin* du 24 mai 1891.

(2) Si mes souvenirs sont exacts, c'est bien la même tradition, mais pour un porc, qui est relatée et développée dans *Li conscrit di 1880*, pièce namuroise en prose, encore inédite, qui fut jouée à Liège en 1894 au Théâtre du Pavillon de Flore.

(3) *Gazette du Borinage*, 18 février 1894.

## LES NAINS.

Suite. — Voir tome I. pages 15 et 62.

### III.

LES « LUTONS » DU TROU-MANTEAU.



Le *Trou-Manteau*, sorte de grotte ou caverne inexplo-  
rée, sise à Ben-Ahin lez Huy, fut, dit-on, la demeure  
des nains ou *lutons*. Ma grand'mère, née en 1790, nous  
a conté qu'en son enfance, elle allait souvent y jouer  
avec de petites amies. Elle y a vu des espèces de petits  
sièges faits de pierres plates empilées, et des foyers  
limités de la même manière — comme on en faisait  
chez les pauvres gens. Ces foyers contenaient encore  
disait-elle, de la cendre, et les pierres en étaient visiblement calcinées.  
La légende suivante se rattache au Trou-Manteau.

Il y avait autrefois un brave homme qui était en rapport avec les  
*lutons*: il avait su s'en faire aimer au point qu'ils venaient jusqu'au  
seuil de sa maison, à la nuit tombante, prendre les menus objets qui  
avait besoin d'être racommodés et les modestes présents que le bon-  
homme y ajoutait de bon cœur.

Or, cet homme avait pour épouse une vieille acariâtre, au cœur  
dur et rempli de mauvais sentiments.

Un jour qu'elle avait à se plaindre de son mari, elle résolut, pour se  
venger, de le déconsidérer auprès des petits hommes.

Pour cela, le soir venu, elle déposa en cachette, sur le seuil de la  
porte, du sel au lieu de farine, du tan moulu au lieu de café, des tar-  
tines moisies couvertes de graisse rance, etc.

Le lendemain matin, à son lever, elle vit avec stupeur que sa cuisine  
avait été complètement dévalisée: plus rien ne s'y trouvait, ni meubles,  
ni ustensiles, on n'y voyait plus que les quatre murs.

Tout effrayée, elle courut à la porte, et, jugez de son dépit! Tous  
les objets qu'elle croyait perdus avaient été transportés sur le toit, depuis  
la pelle à braise jusqu'au bahut, les chaises, marmites, bouteilles, table,  
dressoir, tout, absolument tout se trouvait là-dessus fort habilement  
rangé.

C'était la réponse des lutons.

Et pour comble, son mari ne resta pas longtemps dans l'ignorance  
des causes, car il découvrit lui-même dans un seau qu'il descendit du  
toit, les ironiques cadeaux que la mégère avait présentés aux lutons et  
que ceux-ci s'étaient bien gardé d'emporter.

Inutile de dire que le mari la châtia durement. Mais, hélas! il ne  
revit jamais ses amis, les petits hommes.

Tibange, lez Huy.

O. C.

## IV.

## LES « FÉES » DE HERBEUMONT.

A Herbeumont, il y eut aussi des *Sotais*. Ces êtres portaient, dans le pays, le nom de « fées » dénomination générique qui s'applique à des individus des deux sexes, et qui rejaillit, par une erreur plus singulière encore, sur les nains primitifs.

De l'un d'eux, on raconte le trait suivant: Un jour, le propriétaire de la maison à laquelle il s'était attaché, ce que tous ses semblables ont l'habitude de faire, voyant ce petit bout d'homme porter avec grand effort un épi sur le grenier, prit de l'humeur et lui dit: « Te voilà bien chargé avec un semblable fardeau! A te voir si empressé, ne croirait-on pas que tu me rends d'importants services? » Irrité de l'ingratitude dont on le payait, le Nuton jeta à terre l'épi dont il était chargé et, descendant l'échelle, répondit: « Paume à paume, je t'ai enrichi; paume à paume je te ruinerai. » Et de fait les affaires du cultivateur imprévoyant, qui avaient été prospères jusque là, ne tardèrent pas à décliner, et il finit par aller mendier son pain.

Jérôme Pimpurniaux (Ad. BORGNET) *Guide du voyageur en Ardenne*, II, 258.

## V.

## LE « NUTON ÉTONNÉ »

Dans l'ouvrage qui vient d'être cité, l'auteur raconte qu'il a questionné sur les nains légendaires, un enfant rencontré près de Durbuy.

« Toi qui parles de Nutons, en as-tu déjà vu ou sais-tu comment ils sont faits? — Je n'en ai jamais vu, et je tiens de mon père qu'ils deviennent de jour en jour moins communs; mais mon oncle Léonard en a rencontré un l'année dernière, à la fête de Tohogne, et m'a fait son portrait. Il n'était pas plus haut qu'une botte de gendarme; sa tête, couverte de cheveux aussi raides que les poils d'une brosse, était plus grosse que celle de notre bourrique; il avait un nez rouge et épaté, et, quand il riait, sa bouche, fendue jusqu'aux oreilles, montrait deux rangées de dents blanches et longues comme des noisettes franches, ce qui prouve l'habitude de manger de la chair humaine. Comme on était à la saison des grosses noix, il y avait dans les rues du village des amas d'écales, — *hives di geies*; — en les voyant, le *mariket* — petit homme — ne put retenir une exclamation, et, les prenant pour des casseroles de terre à l'usage d'individus de son espèce, il s'écria: « *Hi? les beais pitis potais.* »



(1) Ce détail est évidemment plus que suspect, surtout dans la bouche d'un petit paysan. D'ailleurs, la tradition wallonne ne dit nulle part, je crois, que les nains fussent anthropophages!



## BIBLIOGRAPHIE

*Les Noël wallons, pot-pourri fantaisie* par Jean DEFFET. Frontispice de Aug. Donnay. — Veuve Léop. Muraille, éd. Liège 1894. — Prix net 2 francs.

C'est une heureuse initiative que celle de M. Deffet, et le résultat est charmant. Nous retrouvons ici tous nos vieux Noël classés et reliés très adroitement, accompagnés de l'un ou l'autre couplet de chacun; en sorte que la « fantaisie » est un « pot-pourri » que l'on peut chanter tout d'une venue. Nos auteurs wallons connaissent assez la verve de M. Deffet; ils remarqueront ici une fois de plus la discrétion avec laquelle il sait harmoniser les thèmes anciens. Cette qualité était ici d'autant plus nécessaire que les vieux airs méritent autant d'être respectés que les vieux arbres et les vieilles maisons.

(LI MESTRÉ.)

*Folk-tales of Angola*, collected and edited by Heli CHATELAIN. *Memoirs of the American Folk-lore Society*, vol. 1. — In 8° cart. de xii-315 p. Boston and New-York, Houghton Mifflin and Co 1894.

C'est toujours avec empressement que l'on prend connaissance d'un nouveau livre sur le folklore des Sauvages, car c'est chez eux, que l'on retrouve les seules traditions vraiment conscientes et pures. Nos peuples européens n'ont guère que des survivances dont le sens primitif est ordinairement perdu: ils conservent peu, transforment beaucoup, et ne créent guère. Chez les Sauvages, au contraire, les manières de créer, de comprendre et d'expliquer restent pour ainsi dire constamment à la merci du même état mental. Chez nos paysans, le folklore survit sans être réacquis, les contes ne sont guère accueillis par les nouvelles générations qu'en vertu de leur intérêt « littéraire » ou, si l'on préfère, amusant, récréatif.

Chez les Sauvages, les mythes restent comme des articles de foi, les fables comme des choses vraies, les légendes comme des faits actuels, que chacun se croit près de vérifier. Le récit des Sauvages est d'ailleurs toujours d'une simplicité et d'une grandeur épiques. On en jugera par les deux contes qui suivent, empruntés au livre de M. Chatelain.

« Nianga, revenant bredouille, trouve le Léopard que l'Eléphant avait attaché dans la fourche d'un arbre. L'animal prie le chasseur de le délivrer, puis demande un peu de nourriture. Nianga lui donne successivement son premier chien, puis l'autre, puis enfin sa giberne. Les exigences du Léopard augmentent. Le chasseur discute. Survient le Lièvre. « Pourquoi, dit-il, disputez-vous? » Nianga lui raconte les faits. Le Lièvre dit: « Allez de nouveau dans l'arbre, j'apprécierai. » Le Léopard y va et le Lièvre dit: « Toi, Nianga, tu es un nigaud. M. Léopard est une bête féroce qui désire te dévorer. Tue-le. » Nianga tue le Léopard.



— « Deux hommes se nommaient du même nom. L'un dit : « Je suis Notala, le maçon soigneux. » L'autre dit : « Je suis Notala, le maçon rapide. » Ils dirent : « Nous allons faire le commerce ». Ils partirent. Une tempête s'annonçant, ils se bâtirent une hutte d'herbe. Notala, le maçon rapide, bâtit en hâte. Il entra dans sa hutte. Notala le maçon soigneux bâtit avec soin. La tempête vint, elle le tua. Notala le maçon rapide échappa, parce que sa hutte était finie.

On voit que ces contes sauvages ont parfois toute la valeur d'une histoire édifiante. La morale n'est pas exprimée. Mais d'un côté comme de l'autre, on peut la retrouver sans chercher loin. Qui n'a vu, par exemple, dans le second de ces *tales* angolans, une application de l'aphorisme universel : « l'excès en tout est un défaut ? »

Après les beaux livres de Callaway, Casalis et Bouche, on a publié peu d'ouvrages aussi bien faits et aussi utiles que celui de M. Chatelain.

Sa monographie vise d'ailleurs de tous les points de vue où l'on puisse se placer dans un enquête de ce genre. La préface traite de géographie (une bonne carte termine le volume) d'ethnographie, de croyances et usages. L'appendice fournit l'air des chansons incorporées dans certains contes. La bibliographie et la phonétique des dialectes angolans sont traités à part. Le premier conte est donné en traduction interlinéaire, les autres, au nombre de 49, sont traduits en face, page pour page. Un grand nombre de notes (pp. 253-309) éclairent la traduction et rappellent, quant au fond, des détails analogues dans d'autres *tales* sauvages, et les références : nom du conteur, endroit de la récolte, etc. Bref un livre bien fait et une œuvre utile à tous égards.

*L'origine des contes populaires*, par Ch. MARTENS. Broch. 8° de 59 p. extr. de la « Revue Néo-scolastique » 1894. A. Uystpruyst, Louvain.

Dans ce travail tout-à-fait remarquable, à propos de beau livre de M. Bédier sur les *Fabliaux*, M. M. étudie les différentes théories émises sur l'origine des contes. Il en fait un exposé sincère et lucide, une critique approfondie et victorieuse, en parlant d'abord des mythes et des théories exégétiques (évhémérisme et symbolisme, théorie philologique ou aryenne, théorie anthropologique) ensuite, des contes et de leurs interprétations mythique, transmissionnelle et polygénétique. Il montre enfin quel puissant intérêt réside pour l'étudiant des contes dans l'analyse littéraire, l'analyse critique et l'analyse morale ou psychologique des récits populaires. L'aimable érudition et le style distingué de l'auteur ajoutent leur puissant agrément à l'intérêt scientifique de ce sujet tant discuté, que M. M. possède merveilleusement. Ses conclusions varient selon l'espèce de contes et il accorde à chacune des théories actuellement en présence une part logique dans l'explication. Pour les récits non mythologiques, l'auteur insiste sur l'étude morale, psychologique et littéraire des documents. Considérées à ce point de vue, dit-il, ces pauvres histoires acquièrent un intérêt des plus vifs; on en trouvera la preuve dans le travail de M. M. comme dans l'ouvrage de M. Bédier. O. C.



## UN MUSÉE DE FOLKLORE



Un musée de folklore ? — Et pourquoi pas ? On crée bien des musées d'ethnographie, où l'on réunit, non seulement toutes les manifestations de l'industrie humaine chez tel peuple ou tel groupe de peuples, mais encore tout ce qui a trait à leur vie religieuse et psychique. Il est vrai que les musées d'ethnographie se rapportent aux peuples dits « sauvages » et c'est une idée admise à l'heure actuelle que des collections de ce genre ont un grand intérêt scientifique.

En effet, ces « sauvages » nous paraissent assez éloignés de notre niveau intellectuel pour qu'il vaille la peine d'apprendre à les connaître. C'est peut-être en raison inverse des distances, que notre science officielle s'intéresse aux Peaux-Rouges, aux Polynésiens ou aux Congolais. Il semblerait dès lors qu'on perd son temps à étudier ceux qui, autour de nous, appartiennent aux couches inférieures de notre intellectualité. Et pourtant, quelle différence voyez-vous entre la bonne femme qui serre précieusement dans son porte-monnaie sa pièce de monnaie trouée, et le Polynésien qui garde religieusement sa dent de cochon creuse ? Décidément, il y a des Congolais blancs parmi nous ; mais, du moment qu'il s'agit des mœurs des peuples sauvages, cela s'appelle de l'ethnographie ; s'agit-il de nos arriérés, de nos « primitifs », tout est rangé dans la catégorie « folklore », qu'on continue à traiter avec moins d'égards que la manie du collectionneur de timbres-poste. Mais, où finit le folklore, où commence l'ethnographie ?

Le folklore nous révèle l'existence d'une foule d'objets qui permettent de déterminer le niveau intellectuel des couches inférieures de notre société. Nos primitifs, — tout folkloriste le sait — ne sont guère au-dessus des primitifs véritables, intellectuellement, s'entend.

Une collection d'objets folkloriques aurait donc un grand intérêt

scientifique immédiat, vu qu'elle aurait l'avantage de se rapporter à des êtres humains au milieu desquels nous vivons, avec qui nous avons une culture commune, et, le plus souvent, des erreurs communes. Ces objets, ces croyances, nous sont venus à travers le moyen-âge, et se sont maintenus parmi nous par la toute puissance de la tradition. Ils détonnent dans notre siècle de lumière : ce sont, si vous le voulez, des antiquités intellectuelles ; mais, ils existent.

La récolte serait évidemment très différente d'après les localités : à Liège, dans une grande ville, on ne trouvera pas autant de choses qu'à Herve ou à Stavelot, par exemple. Le courant niveleur des idées modernes est moins puissant dans les petites villes que dans les grandes, dans les coins isolés que dans les centres de quelque importance.

Néanmoins, il y aurait à recueillir partout. Je n'ai pas l'intention de dresser ici le catalogue de ce qui pourrait constituer ce musée de folklore. Quelques exemples en feront comprendre le grand intérêt.

Pitrè, l'infatigable collectionneur du folklore sicilien, a organisé en 1891-1892, à Palerme, une exposition de ce genre<sup>1</sup>. Le catalogue est un volume des plus intéressants où l'on peut apprendre à connaître la Sicile sans sortir de son fauteuil, car l'auteur y a réuni la plupart des éléments qui composent la vie usuelle sicilienne. Elargissant ainsi les horizons qu'ouvre le folklore, il a, avec raison, intitulé cette exposition « Exposition ethnographique ».

La Sicile n'est pas de ces pays qui ont les idées modernes de première main ; elle doit être considérée comme la transition entre l'Europe occidentale et les primitifs. C'est pourquoi la moisson qui a récompensé les recherches de M. Pitrè est si riche. Le courant des idées modernes n'a entamé que très peu la civilisation particulière de la Sicile. Sa vie matérielle, elle se l'est faite elle-même ; elle ne doit certes que peu de choses à d'autres. Ils sont bien à lui, ces costumes pittoresques ; elle les a trouvés elle-même, ces multiples objets qui meublent la maison, ou qui servent dans les travaux d'agriculture, à la pêche ou à la chasse ; ils lui appartiennent en propre, ces véhicules impossibles, que M. Pitrè fait défiler devant nous dans d'exquises illustrations. La même originalité se retrouve presque dans la multitude d'ornements dont se parent gens et bêtes ; ces parures sont souvent des manifestations du sens esthétique chez ces populations, et nous donnent en même temps accès dans le monde des idées superstitieuses qui s'agitent dans la tête de ces

(1) *Mostra etnografica siciliana*, da G. PITRÈ. Palerme, Virzi, 1892 (4 Lire.)

grands enfants ; car, une idée de bonheur ou de malheur se rattache fréquemment à ces ornements !

Par cet aperçu rapide de ce que M. Pitrè est parvenu à réunir, nous avons déjà indiqué les objets sur lesquels nous aurons à porter notre attention. Tout d'abord le costume. Sont-ils attirants ces costumes, et combien ne font-ils pas regretter la disparition presque complète des costumes locaux en Belgique ! Par-ci par-là, il s'en est conservé un fragment. Vous connaissez la *coiffe ardennaise*, surtout des environs de Stavelot et de Spa. Ajoutez y le *chapeau de femme des bords de la Semois*. Puis, sortez de nos provinces wallonnes, vous ne trouverez guère que la *coiffe des laitières* anversoises, ou le classique *kapmantel* (manteau à capuchon) de la West-Flandre. Ce sont des bribes, je le veux bien, mais c'est quelque chose, et, si peu que ce soit, cela vaut la peine d'être rassemblé, à titre de souvenir d'un passé qui n'est pas encore complètement mort à notre époque.

Les types locaux aussi se sont quelquefois maintenus. A preuve la *botresse* wallonne avec sa hotte. Je disais wallonne ; n'est-il pas intéressant de constater cependant, que la *botresse* liégeoise est en Limbourg l'être mystérieux qui apporte les enfants ? Le dire populaire prétend qu'elle vient les chercher à Liège : elle les « ramasse dans les houillères », c'est pourquoi « le petit être, en venant au monde, est tout noir » ; et la *botresse*, dans cette circonstance, ne manque pas d'exercer sa méchanceté sur la pauvre mère. Voilà un cas très curieux d'emprunt fait à la Wallonie par un pays de langue germanique. La *botresse* wallonne aura donc, à ce double titre, sa place dans notre collection de « poupées folkloriques ».

Les objets qui jouent un rôle dans la vie psychique de nos classes inférieures sont nombreux. Rappelez-vous le liard troué de tantôt. N'est-ce pas un talisman pour nos bonnes femmes ? Le « trèfle à quatre feuilles », considéré partout comme un porte-bonheur en raison de sa rareté, la « corde de pendu », le morceau de « coiffe d'enfant », *hamlette* à Liège, qu'on coud dans l'habit de quelqu'un à son insu, le « clou de la noix » placé dans le soulier, la « patte de taupe » en Flandre et en Wallonie, maint autre objet figurera dans notre musée ; également le *silex perforé* qui éloigne le cauchemar, les *briques en croix* préservatrices pour le bétail, les *pierres de grès trouées* que les paysans de l'Entre-Sambre-et-Meuse suspendent dans les étables dans le même but.

(1) [Cette tradition existe aussi à Liège. — O. C.]